



80, promenade Commerce Valley Est, bureau 1
Markham (Ontario) L3T 0B2
Téléphone : 905 739-9739
Télécopieur : 905 739-9740
Site Web : cupe.on.ca/fr/
Courriel : info@cupe.on.ca

8 juillet 2021

Envoyée par courriel

L'honorable Monte McNaughton
Ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences
900, avenue University, 14^e Étage
Toronto (Ontario) M7A 1T7

Monsieur le ministre McNaughton,

Je vous écris en réponse à votre annonce au sujet de la mise sur pied d'un Comité consultatif ontarien de la relance du marché du travail par le ministère du Travail de l'Ontario.

Le Comité a pour mission de recommander des changements au droit du travail et de l'emploi.

Le Syndicat canadien de la fonction publique est très certainement d'accord que les travailleurs de l'Ontario souffrent après plus d'un an de contexte économique de pandémie. Nous souffrions avant la pandémie, lorsque le gouvernement conservateur a renversé une augmentation du salaire minimum, permis aux employeurs de verser des salaires moins élevés aux employés à temps partiel pour le même travail et donné aux employeurs de nombreux outils pour contourner des contrats et bousiller les syndicats.

Nous souffrons depuis que le gouvernement conservateur a imposé des restrictions salariales inconstitutionnelles et immorales en vertu du projet de loi 124.

Les travailleurs de première ligne subissent les contre-coups de la pandémie alors que le gouvernement conservateur a manqué, de façon répétée, à son devoir de les protéger avec de l'ÉPI adéquat et des congés de maladie adéquats.

Pour les travailleurs, les mesures qui peuvent être prises pour assurer une « relance du marché du travail » ne sont pas un mystère. Malheureusement, il ne semble pas que votre comité ne les abordera.

Il n'y a pas si longtemps, cette province a entrepris un processus de consultation sur plusieurs années avec un mandat identique : recommander des changements à la *Loi sur les normes d'emploi* et à la *Loi sur les relations de travail* de l'Ontario.

Le SCFP-Ontario n'était pas d'accord avec toutes les recommandations qui sont ressorties de ce processus, qui a abouti au dépôt de la *Loi de 2017 pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois*. Mais il y a eu des améliorations importantes et utiles aux conditions de travail provinciales et elles ont été faites après une consultation réelle et soutenue avec toutes les parties concernées, y compris les travailleurs et leurs syndicats.

Fred Hahn
Président

BÂTIR UN ONTARIO MEILLEUR

Candace Rennick
Secrétaire-trésorière

En revanche, le Comité consultatif ontarien de la relance du marché du travail est composé uniquement de propriétaires d'entreprises, de gestionnaires et d'avocats en gestion, sans aucuns représentants des syndicats, groupes de défense des travailleurs ou cabinets juridiques de la partie syndicale. Et il devrait rendre ses recommandations publiques dans moins d'un mois.

Cela soulève des questions à savoir si ces conditions ont été établies délibérément pour assurer un résultat prédéterminé, et un que le gouvernement suppose déjà mettra les travailleurs et leurs syndicats en colère. Si c'est le cas, alors il nous incombe de critiquer publiquement un tel processus biaisé et de nous mobiliser contre ce processus.

Si ce n'est pas le cas – si vous avez l'intention de permettre une consultation en bonne et due forme et avoir l'esprit ouvert quant à la façon de réformer le droit du travail et de l'emploi – nous vous exhortons alors à interrompre immédiatement le travail du Comité, à restructurer ses membres pour inclure une représentation des travailleurs et à remanier son calendrier.

J'espère que vous considérerez un changement de cap dans ce dossier et je suis disponible en tout temps pour discuter de notre position davantage.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,



Fred Hahn

SEPB343